



Réunions sur le terrain

-

Dégâts de gibier

Chers propriétaires forestiers le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) vous invite à une réunion gratuite au sujet des dégâts de gibier : reconnaissance, déclaration et protections.

→ **Le mercredi 18 mars, à Proveysieu, de 14h à 16h.**
(rdv à la salle des fêtes de Pomarey)

Venez découvrir ou réapprendre à reconnaître les différents dégâts de gibier que l'on trouve dans nos forêts de Chartreuse et du Pays Voironnais. En tant que propriétaire forestier, vous êtes directement confronté à cette problématique.

La pression du gibier sur la forêt a des conséquences à toutes les échelles, économique, biodiversité et accueil du public. La concertation entre acteurs favorise le consensus et permet d'avoir une gestion partagée afin d'atteindre un développement durable du territoire forestier.

Nous réaliserons ensemble, sur le terrain des « fiches dégâts de gibier » pour apprendre à quantifier ses dégâts (les abrouissements, les frottements...) et pour ensuite déterminer comment travailler sur l'équilibre forêt-gibier. Nous serons en présence d'un chasseur et propriétaire forestier pour échanger les points de vue.

Nous évoquerons aussi les différents moyens de protéger les plants forestiers et la régénération naturelle. Vos retours d'expérience viendront enrichir les discussions et alimenter une dynamique commune sur la thématique.

Pour plus d'informations et inscription,
contactez-moi Helen MICKLEWRIGHT, Technicienne
Forestière du secteur Pays Voironnais et Chartreuse

Par mail : helen.micklewright@cnpf.fr

Téléphone : 07 64 41 60 74

Ou courrier : 8 rue Léon Béridot, 38500 Voiron

FICHE "DEGATS DE GIBIER" EN FORET (ENSEMENCEMENT NATUREL)



A RENVoyer A :

Forêt privée : Veronique JABOUILLE, Avenue du 133ème
R.I. - 01300 BELLEY - veronique.jabouille@crpf.fr
Forêt publique : Xavier PENIN, ONF Agence Isère, 9 quai
Créqui 38026 Grenoble cedex - xavier.penin@onf.fr

⇒ PROPRIETAIRE

Nom, Prénom

Email

Adresse

Téléphone

1 - Commune de situation de la plantationCoordonnées GPS.....

2 - Nom de la forêt ou du lieu-dit.....Parcelle cadastrale

Description sommaire du peuplement adulte en place (en particulier essences)

.....

3 – <u>Caractéristiques des semis</u>	Placeau 1		Placeau 2		Placeau 3		Placeau 4		Exemple	
Surface	10 X 10 m		10 X 10 m		10 X 10 m		10 X 10 m			
On ne compte que les semis de plus de 50 cm de haut et de moins de 3 mètres sur les essences objectifs										
AVENIR : avec bourgeon terminal et non frottés AVENIR COMPROMIS : bourgeon terminal abrouiti ou frottis sur la tige	Avenir	Avenir compr omis	Avenir	Avenir compr omis	Avenir	Avenir compr omis	Avenir	Avenir compr omis	Avenir	Avenir compr omis
Sapin									1	7
Erables et feuillus précieux									0	6
Hêtre									4	1
Epicéa									-	-
Autres (à préciser)										
TOUTES ESSENCES INTERESSANTES (détaillé ci-dessus)									5	14
Appréciation globale sur l'avenir du placeau A comme assuré : plus de 10 semis d'avenir d'essence intéressante sur le placeau M comme médiocre : au moins 5 semis d'essence C comme compromis : moins de 5 semis									C si objectif résineux M si objectif hêtre	

⇒ COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche remplie par

☐

Le propriétaire

☐

Autre

Date de l'observation

Signature

Utilisation de la fiche

L'objectif est de faire remonter pour les instances qui fixent les plans de chasse **un état factuel des dégâts constatés. Plus il y aura de fiches, plus l'alerte aura de chance d'être écoutée.**

Il convient de remplir **une fiche par parcelle dont on peut juger l'avenir affecté par les herbivores.** Identifier avec précision le lieu des dégâts.

✂ En "commentaires", peuvent éventuellement être apportés quelques éléments essentiels tels que :

- ◆ des précisions sur le peuplement considéré (composition, traitement, localisation, ...), les dégâts causés, leur répétition,
- ◆ la nature des dégâts observés <<Abroutissement>> = destruction de l'extrémité des pousses.
« Frottis » ou « écorçage » = dégâts sur la tige avec arrachement d'écorce

En aucun cas cette fiche n'est destinée à une procédure d'indemnisation
--

Méthode pragmatique d'observation des dégâts en quelques minutes

1. **Repérer** au minimum 3 carrés de 10 m X 10 m espacés d'au moins 25 m entre eux dans le peuplement – **dans des zones à couvert incomplet**
(pas besoin de matérialiser – une précision au pas est suffisante)
2. Sur chaque carré **compter** le nombre de semis existants de hauteur comprise entre 0.5 et 3 mètres
3. **Noter** pour chacun d'eux l'essence
4. Si le plant a de **l'avenir** : il figure dans la première colonne (avenir)
5. Si le plant n'a **pas d'avenir du fait de la pression de gibier** (abroutissement, frottis écorçage) : il figure dans la seconde colonne
6. Si le plant n'a **pas d'avenir mais que la cause est incertaine ou non attribuable au gibier**, le plant n'est pas compté du tout
7. **Compléter** les commentaires

....et pensez à envoyer votre fiche à l'adresse de retour ci-dessus !!